



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du VENDREDI 5 JUILLET 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 12  
dont votes par procuration : 0

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le cinq juillet,  
à 19 heures 45,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. WINTZ Marc, Maire

Date de la convocation : 28/06/2024

**Membres présents :** WINTZ Marc, Maire, HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, STEY Anne, adjoints, CLAD Céline, DAUPLAIS Éric, DESCHAUME Laurence, GRAFF Carine, RETTER Jean-Marie, SCHOTT Bernard, MEYER Mathieu, RUSCH Nicolas

**Absent(s) excusé(s) :** POUPEAU Bruno, HAUMESSER Karin, RUFF Michael

**DÉLIBÉRATION N°2024-13**

**ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat, de certaines attributions, le **Maire rend compte des décisions qu'il a prises :**

**Déclaration d'intention d'aliéner :**

La commune a été saisie de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

Commune de WALDOLWISHEIM			
Section	Parcelle	Lieu-dit - adresse	Surface totale
AE	25	Village	00 ha 04 a 52 ca
25	274	Wachholderfeld	00 ha 02 a 93 ca
25	279	Wachholderfeld	00 ha 02 a 05 ca
25	284	Wachholderfeld	00 ha 01 a 33 ca
AH	122/1	Village	00 ha 05 a 05 ca

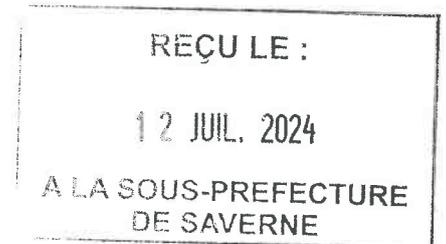
👉 Le droit de préemption urbain dont dispose la commune n'est pas exercé.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette décision.

Pour extrait conforme au registre.  
Waldolwisheim, le 9 juillet 2024.

Le Maire, Marc WINTZ

Le Secrétaire, Anne STEY



Affiché – notifié  
Rendu exécutoire le :

Le Maire,  
Marc WINTZ



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du VENDREDI 5 JUILLET 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 12  
dont votes par procuration : 0

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le cinq juillet,  
à 19 heures 45,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. WINTZ Marc, Maire

Date de la convocation : 28/06/2024

**Membres présents :** WINTZ Marc, Maire, HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, STEY Anne, adjoints, CLAD Céline, DAUPLAIS Éric, DESCHAUME Laurence, GRAFF Carine, RETTER Jean-Marie, SCHOTT Bernard, MEYER Mathieu, RUSCH Nicolas

**Absent(s) excusé(s) :** POUPEAU Bruno, HAUMESSER Karin, RUFF Michael

**DÉLIBÉRATION N°2024-14  
ACQUISITION D'UNE PARCELLE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

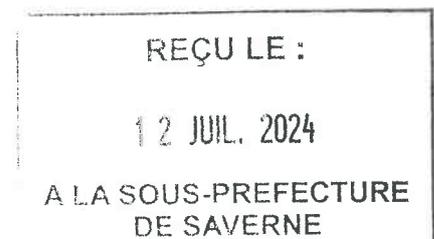
- **DÉCIDE** l'acquisition d'une parcelle cadastrée section 23, numéro de parcelle 259, d'une surface de 482 m<sup>2</sup>, au prix de 200 Euros ;
- **CONSTATE** que les crédits suffisants sont ouverts au budget 2024 sous l'opération 82 ;
- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais de notaire inhérent à cette acquisition ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition, notamment l'acte notarié.

Pour extrait conforme au registre.  
Waldolwisheim, le 9 juillet 2024.

Le Maire, Marc WINTZ



Le Secrétaire, Anne STEY



Affiché – notifié  
Rendu exécutoire le :

Le Maire,  
Marc WINTZ



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du VENDREDI 5 JUILLET 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 12  
dont votes par procuration : 0

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le cinq juillet,  
à 19 heures 45,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. WINTZ Marc, Maire

Date de la convocation : 28/06/2024

**Membres présents :** WINTZ Marc, Maire, HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, STEY Anne, adjoints, CLAD Céline, DAUPLAIS Éric, DESCHAUME Laurence, GRAFF Carine, RETTER Jean-Marie, SCHOTT Bernard, MEYER Mathieu, RUSCH Nicolas

**Absent(s) excusé(s) :** POUPEAU Bruno, HAUMESSER Karin, RUFF Michael

**DÉLIBÉRATION N°2024-15  
TRAVAUX TOITURE CLUB-HOUSE FCW**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un marché de travaux pour la réfection de la toiture du Club-House du Football-Club a été signé pour un montant de 60 400,70 € hors taxes. Il informe les conseillers que des travaux imprévus nécessitent de signer un avenant à ce marché, comprenant des moins et des plus-values.

Monsieur le Maire présente le devis détaillé établi par l'entreprise CZR Fischer d'un montant de 1 973,20 € hors taxes.

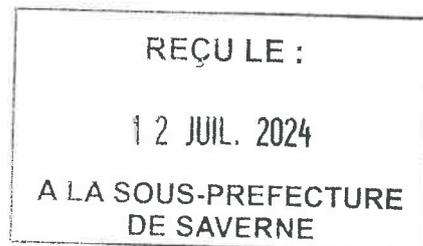
**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le devis/avenant de l'entreprise CZR Fischer d'un montant de 1 973,20 € hors taxes, soit 2 367,84 € TTC ;
- **CONSTATE** que le montant total de cette opération est ainsi ramené à 62 373,90 € hors taxes, soit 74 848,68 € TTC ;
- **CONSTATE** que les crédits inscrits au budget 2024 pour cette opération sont insuffisants ;
- **DÉCIDE** de modifier les crédits budgétaires comme suit :
  - Opération 89, article 21351 : - 2 500,00 €
  - Opération 99, article 21351 : + 2 500,00 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Pour extrait conforme au registre.  
Waldolwisheim, le 9 juillet 2024.

Le Maire, Marc WINTZ

Le Secrétaire, Anne STEY



Affiché – notifié  
Rendu exécutoire le :

Le Maire,  
Marc WINTZ